



LES PROPOSITIONS de la Convention Citoyenne pour le Climat

Juin 2020

CONCLUSION

Orientation générale et conclusion de la Convention

**CONCLUSION :
LA CONVENTION
CITOYENNE POUR
LE CLIMAT, ET APRÈS ?**

Nous, les 150 citoyennes et citoyens sommes conscients que les mesures que nous préconisons peuvent être difficiles à comprendre et parfois à accepter pour tous ceux qui verront leur métier disparaître et devront se réorienter et qu'elles impliquent de nouvelles contraintes pour tous les français.

La plupart d'entre nous n'auraient pu imaginer en acceptant de participer à cette convention qu'ils puissent préconiser des mesures qui peuvent sembler extrêmes.

Pour autant, il est vraisemblable qu'elles soient encore insuffisantes pour atteindre l'objectif de réduction de 40 % de réduction des émissions de GES et maintenir l'augmentation de la température de la terre en deçà de 2 degrés.

Nous pensons donc important que nos concitoyennes et concitoyens se saisissent de tous les sujets que nous avons travaillés pendant 9 mois avec le souci constant de l'intérêt commun. Nous les engageons à faire entendre leurs voix auprès des élu(e)s qui les représentent à toutes les échelles du territoire français, et à leur demander des comptes chaque fois que leurs décisions ne tiendront pas compte de l'urgence climatique et du respect de la biodiversité.

Nous considérons que la réussite de cette Convention dépendra en grande partie du respect par l'Exécutif de son engagement à transmettre nos propositions "sans filtre", c'est-à-dire dire sans être reformulées ni adaptées, mais également à leur prise en compte par le pouvoir Législatif.

La Convention Citoyenne pour le Climat, l'Assemblée Nationale et le Sénat doivent travailler de concert pour atteindre les objectifs de réduction des émissions des gaz à effet de serre, avec tout le courage politique nécessaire. Nous souhaitons continuer à être associés aux restitutions et surtout au suivi de la mise en œuvre de nos propositions. Nous voulons être parties prenantes du partage avec le grand public de nos propositions afin qu'elles soient comprises et partagées.

Les référendums sur la constitution et la reconnaissance du crime d'écocide que nous demandons permettront à tous les français de prendre conscience, comme nous l'avons fait, des enjeux et les dangers du réchauffement climatique et d'une sixième extinction de masse, de débattre et de s'approprier la transformation de la société qu'impliquent nos mesures.

Enfin, nous encourageons vivement la tenue de nouvelles conventions citoyennes sur des thèmes fondamentaux pour la société française, pour écouter les citoyens et les associer aux décisions. L'implication citoyenne aux décisions politiques ne doit pas être vue comme un obstacle mais bien comme une force démocratique.

CONTRIBUTION DES ULTRA-MARINS

La population ultramarine doit prendre conscience, en étant sensibilisée, que l'avenir de leur territoire est placé entre leur mains et que cette transition ne se fera ni contre eux ni sans eux. Notre message est que les mesures proposées par la Convention peuvent placer l'écologie au cœur du quotidien des outremer, en préservant aussi la biodiversité, en améliorant la qualité de l'alimentation, en reconsidérant notre besoin de consommer, et améliorer notre qualité de vie à tous.

En effet les besoins des outremer semblent parfois diamétralement opposés à ceux de la métropole : isoler pour lutter contre la chaleur et non le froid par exemple.

Les territoires des outremer ont chacun leurs particularités, certes, mais ont en commun d'être les premiers impactés par le réchauffement climatique : montée du niveau de la mer, inondations à répétition, ouragans et tempêtes toujours plus violentes, etc.

Ces territoires ont aussi en commun des situations sociales compliquées (part démographique importante de la jeunesse, taux de chômage et taux de pauvreté supérieurs à la moyenne métropolitaine), une certaine insularité. La notion de justice sociale doit être centrale dans la mise en œuvre des mesures permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur des territoires à faible pouvoir d'achat et très dépendants des importations. Une attention spéciale doit être apportée à ne pas augmenter les prix des produits et services de base.

Respectant le mandat unique fixé à la Convention, et par manque d'apport d'éclairages propres à l'outremer, nous n'avons pas rédigé de mesures et recommandations spécifiques. Par contre, nous avons proposé de nombreux amendements afin de limiter la création d'effets pervers ou d'effets contraires aux effets escomptés dans les territoires ultramarins. C'est pourquoi nous insistons sur 4 points clés : agir sur le prix peut être contraire aux enjeux de justice sociale, développer des filières environnementales en outremer est encore plus urgent qu'en métropole (retard infrastructurel), développer des échanges inter-îles ou avec les pays proches est nécessaire et enfin faire des conventions locales serait un moyen d'associer les populations aux changements nécessaires.

propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr

conventioncitoyennepourleclimat.fr



@Conv_Citoyenne



@Conv_Citoyenne



ConvCitoyenne

Organisée par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL